victimes, en contribuant par leurs efforts, leur appui financier et leurs conseils. Nous pensons, en premier lieu, à la Fédération internationale, au CICR, ainsi qu'à toutes les Sociétés nationales amies, qui ont su donner son véritable sens à la solidarité internationale et humanitaire. Ces institutions ont contribué à l'essor et au succès croissant de notre mouvement humanitaire, dans la voie de l'éradication de la souffrance humaine et de la promotion de l'esprit de solidarité sur la base des Principes fondamentaux et du droit international humanitaire et dans un élan d'amour et de paix.

Abdallah Hamoud Al-Khamissi
Secrétaire général

Reconnaissance de la Croix-Rouge de Saint-Kitts et Nevis

Lors de son Assemblée du 27 août 1992, le Comité international de la Croix-Rouge a prononcé la reconnaissance de la Croix-Rouge de Saint-Kitts et Nevis (Petites Antilles).

Cette reconnaissance, qui a pris effet le jour même, porte à **152** le nombre des Sociétés nationales membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.